



Le Schéma régional de cohérence écologique

Données essentielles et enjeux

Vers le SRADDET



Un plan d'action stratégique pour l'ensemble du territoire

+ de 100 mesures qui ont été définies lors d'ateliers de co-construction

- **4 orientations stratégiques (OS) et 19 actions (ACT) qui ont été identifiées comme étant les plus efficaces et urgentes par les participants**

Orientation stratégique 1 : agir en priorité sur la consommation d'espace par l'urbanisme et les modes d'aménagement du territoire pour la préservation des réservoirs de biodiversité et le maintien de corridors écologiques

Orientation stratégique 2 : Maintenir du foncier naturel, agricole et forestier et développer des usages durables au regard des continuités écologiques

Orientation stratégique 3 : Développer les solutions écologiques de demain en anticipant sur les nouvelles sources de fragmentation et de rupture

Orientation stratégique 4 : Restaurer, protéger et développer une trame d'interface terre-mer dont le fonctionnement semble directement lié à la création ou à la conservation de réservoirs de biodiversité



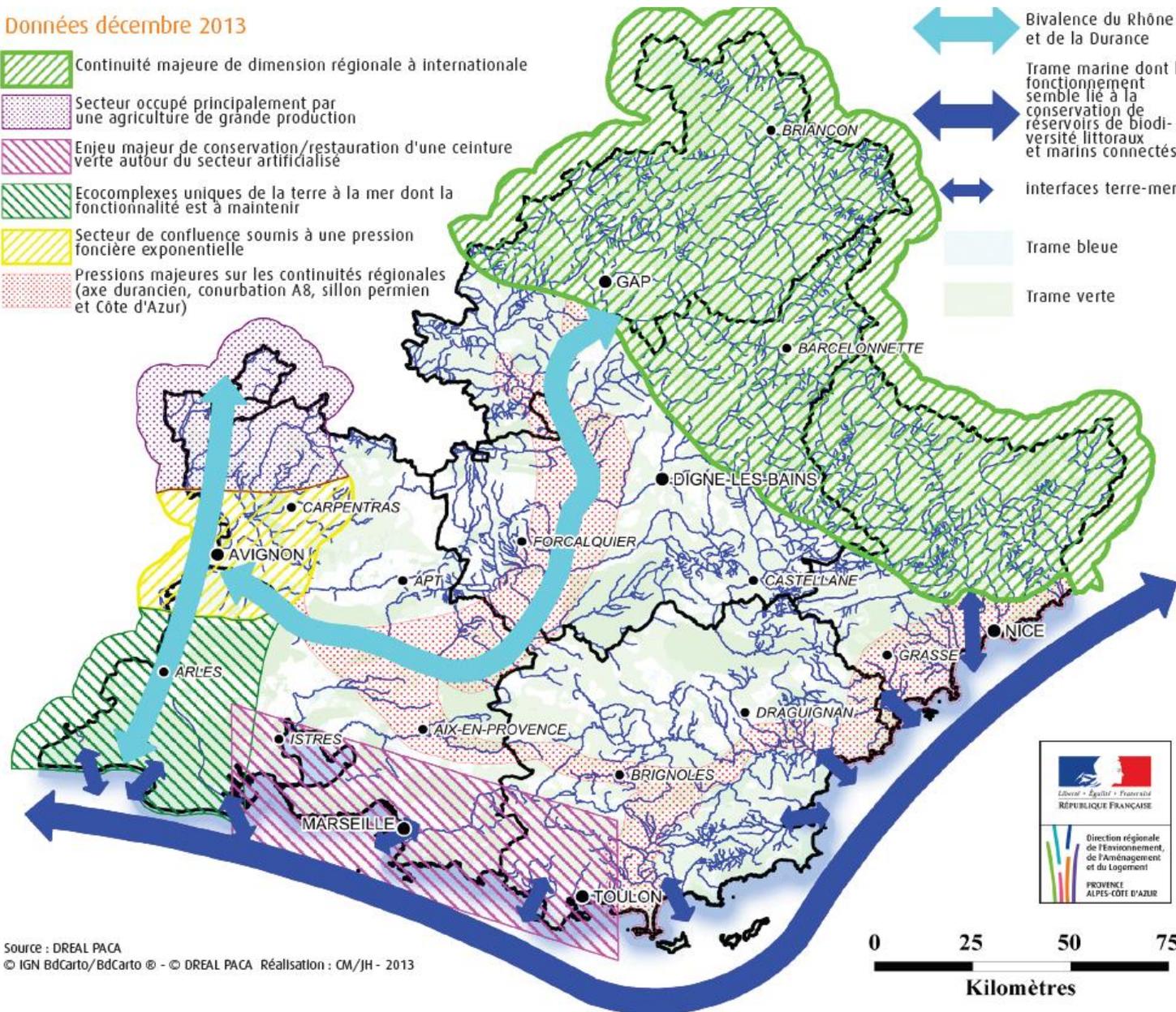
Une diversité marquée = 5 Orientations territoriales

Données décembre 2013

-  Continuité majeure de dimension régionale à internationale
-  Secteur occupé principalement par une agriculture de grande production
-  Enjeu majeur de conservation/restauration d'une ceinture verte autour du secteur artificialisé
-  Ecocomplexes uniques de la terre à la mer dont la fonctionnalité est à maintenir
-  Secteur de confluence soumis à une pression foncière exponentielle
-  Pressions majeures sur les continuités régionales (axe durancien, conurbation A8, sillon permien et Côte d'Azur)

-  Bivalence du Rhône et de la Durance
-  Trame marine dont le fonctionnement semble lié à la conservation de réservoirs de biodiversité littoraux et marins connectés
-  Interfaces terre-mer
-  Trame bleue
-  Trame verte

5 orientations stratégiques territoriales (Alpes, Durance, littoral, de Fos à Toulon, arrière pays méditerranéen)



Région



Provence
Alpes
Côte d'Azur

LA MISE EN ŒUVRE DU SRCE

depuis son adoption en novembre 2014

Un premier bilan



accessibles sur le site internet de l'ORB :
<http://www.observatoire-biodiversite-paca.org/>



Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 PRÉFET DE LA RÉGION
 PROVENCE-ALPES
 CÔTE D'AZUR



Région
 Provence
 Alpes
 Côte d'Azur



LA « NATURE » EN TERRITOIRE AGRICOLE



Références

Classe : Indicateur de suivi
 Fiche technique n°SRCE2017_PAS15
 Réalisation : Cerema - D1erMed (Jean-Paul Besaïre)
 Rédaction : DREAL PACA (Frédérique Gerbeaud-Maulin)

Cette fiche présente les résultats de l'évolution de l'indicateur. Elle a été réalisée de façon anticipée et ce afin de contribuer au bilan obligatoire du SRCE 6 mois avant l'approbation du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

1 La « nature » désigne ici les classes de la BD Topo suivantes : Forêt fermée de feuillus | Forêt fermée de conifère | Forêt fermée mixte | Forêt ouverte | Peupleraie | Haie | Lande ligneuse | Bois | Zone arborée.

2 Pour cet indicateur les « territoires agricoles » sont définis à partir de la base de données Corine Land Cover 2012, de la manière suivante : Terres arables hors périmètres d'irrigation | Périmètres irrigués en permanence | Rizières | Vignobles | Vergers et petits fruits | Oliveraies | Prairies | Cultures annuelles associées aux cultures permanentes | Systèmes culturaux et parcellaires complexes | Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants | Territoires agroforestiers | Pelouses et pâturages naturels. Cette définition des « territoires agricoles », y compris les pelouses et pâturages naturels, correspond exactement à celle retenue par l'ONB pour le calcul de son indicateur « haies, bois et landes dans les territoires agricoles ».

3 La Trame verte recouvre certains espaces en eau continentale identifiés également au titre de la Trame Bleue : zones humides, cours d'eau et plans d'eau.

Mise à jour : Septembre 2017

Le Plan d'action stratégique (PAS) du SRCE comprend une orientation concernant la consommation de l'espace par l'urbanisme et les modes d'aménagement du territoire (OS 1). L'action 13 « Valoriser les fonctionnalités écologiques potentielles de l'agriculture » relève qu'entre 5 et 6 % des éléments de la Trame Verte et Bleue ont une vocation agricole de production (ces 5 et 6 % ne concernent pas les prairies qui sont comprises dans les milieux ouverts de la TVB).

Les chiffres obtenus dans le cadre du suivi du SRCE sur la base de CORINE Land Cover sont quant à eux plus importants, avec 9 % de la Trame Verte qui recouvre une agriculture de production (cf. Fiche 1-1). Même s'il existe certaines espèces inféodées aux milieux agricoles, ces territoires agricoles représentent pour la majorité des espaces de transition. Les espaces de nature en territoires agricoles sont donc des éléments essentiels au maintien de corridors écologiques.

Le présent indicateur suivra l'évolution d'une « nature » en « territoire agricole ».

Deux illustrations sont proposées :

- la part de la « nature » en « territoire agricole » ;
- la répartition des différentes classes de « nature » en « territoire agricole ».

2017 - Superficie (hectare) et part (%) de « nature » en « territoire agricole » identifié			
Territoires agricoles	Superficie des territoires agricoles (hectare)	Superficie des espaces de « nature » en « territoire agricole » (hectare)	Part (%)
Réservoir de biodiversité à préserver	351 800	155 510	44 %
Réservoir de biodiversité à remettre en bon état	53 800	23 214	43 %
Corridor écologique à préserver	40 700	21 264	52 %
Corridor écologique à remettre en bon état	9 300	2 926	31 %
Ensemble Trame Verte ³	455 600	202 915	45 %
Hors Trame Verte	558 000	139 117	25 %
PACA	1 013 600	342 032	34 %

Nota : les superficies calculées sont en coordonnées géographiques

La part de la « nature » dans les « territoires agricoles » identifiés en 2017 et comprise dans la Trame Verte est de 45 %.

Ce taux n'a pas connu d'évolution dans sa globalité en raison de la non mise à jour des 2 banques de données utilisées.

Les données relatives à la « végétation » dans la BD Top datent de 2009 parmi les plus récentes d'entre elles, soit 5 ans avant l'approbation du SRCE. Les résultats ne reflètent donc pas une réalité « terrain » actualisée. Cependant, on peut noter une évolution dans la répartition des différentes classes de végétation, ces dernières ayant bénéficiées de précisions dans la BD Top du millésime 2017.



INDICATEUR DE SUIVI DU SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE 2014-2020

2 AGIR SUR LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

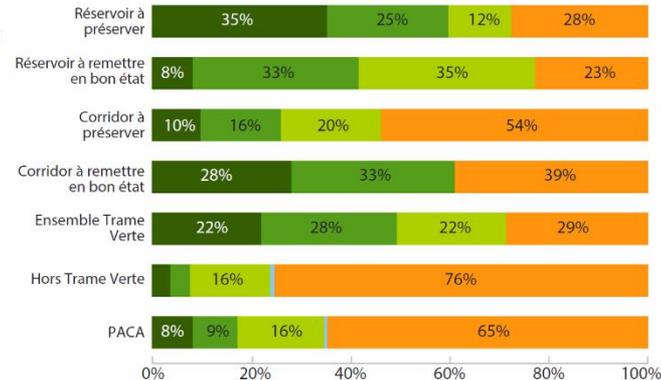


L'ÉVOLUTION DE L'ARTIFICIALISATION



ARTIFICIALISATION 2006-2012
Pour chaque élément de la Trame Verte, le % représente la part du milieu qui s'est artificialisé entre 2006 et 2012

- Milieux forestiers
- Milieux semi-ouverts
- Milieux ouverts
- Zones humides
- Surfaces en eau
- Territoires agricoles



A l'échelle de la Région, entre 2006 et 2012, l'artificialisation est de 4 022 hectares, dont 933 hectares en Trame Verte. Les territoires les plus touchés se situent dans les Bouches-du-Rhône, le Var et le Vaucluse. De façon marginale, il existe aussi un mouvement inverse des terrains artificialisés vers des espaces à caractère plus naturel à hauteur de 213 hectares pour toute la région PACA.

La part des milieux agricoles la plus affectée se retrouve en dehors de la Trame Verte et dans les corridors écologiques, alors que, dans les réservoirs de biodiversité à préserver, les changements observés les plus importants en surface touchent les forêts. Dans les réservoirs à remettre en bon état et les corridors à préserver se sont les milieux semi-ouverts et ouverts qui disparaissent en plus grand nombre. Néanmoins, on observe de façon plus discrète un mouvement contraire avec une diminution des espaces artificialisés au profit d'espaces agricoles et semi-ouverts.

La carte ci-dessous permet de visualiser géographiquement la progression de l'artificialisation sans cependant distinguer leur situation par rapport à la TVB régionale.

Références

Classe : Indicateur de suivi
Fiche technique n°SRCE2014_PAS02
Réalisation : Cerema - DTerMed (Jean-Paul Bessière)
Rédaction : DREAL PACA (Frédérique Gerbeaud-Maulin)

La présente fiche relève l'état de référence des données dont il sera fait un suivi sur les 5 prochaines années. Un bilan de cet indicateur sera réalisé à terme afin d'évaluer si le SRCE doit faire l'objet d'une révision.

¹ L'artificialisation est la mutation observée des milieux naturels, semi-naturels et agricoles en espaces artificialisés. Pour l'exercice du présent indicateur SRCE PACA, cette observation s'est faite entre 2006 et 2012. Cette observation devrait être de nouveau réalisée en 2018 afin de pouvoir analyser une éventuelle évolution.

² La Trame Verte recouvre certains espaces en eau continentale identifiés également au titre de la Trame Bleue : zones humides, cours d'eau et plans d'eau.

L'artificialisation des sols s'effectue aux dépens des habitats naturels et des territoires agricoles. Elle participe au déclin de la biodiversité.

Selon le Service de l'Observatoire et des statistiques (SOES-2009) du ministère du Développement Durable : « Les évolutions d'occupation des sols entraînent une régression d'habitats naturels. L'importance de formes d'artificialisation¹ qui fragmentent ou doisonnent fortement les milieux naturels amplifie les impacts défavorables sur l'environnement. D'une part, de nombreuses espèces rencontrent des difficultés pour l'accomplissement de leur cycle de vie, à cause de la diminution des surfaces des territoires accessibles ou de la présence d'obstacles ; d'autre part, leur faculté d'adaptation aux modifications du climat par déplacement de leurs aires de répartition peut être compromise. La préservation et la restauration d'une trame écologique sont un des enjeux majeurs retenus par le Grenelle de l'environnement ».

Le Plan d'action stratégique (PAS) du SRCE comprend une orientation concernant la consommation de l'espace par l'urbanisme et les modes d'aménagement du territoire (OS 1). L'action 2 prône un développement urbain plus responsable au niveau consommation de foncier : « Maîtriser une urbanisation pour des modes de vie plus durables ». Cette maîtrise est essentielle pour la préservation des fonctionnalités écologiques.

L'observation de la stabilisation, voire de la diminution, du taux d'artificialisation, serait le signe d'une meilleure cohérence entre les objectifs des politiques d'aménagement et ceux de la préservation des habitats, espèces et fonctionnalités écologiques.

Les principaux changements d'occupation des sols 2006-2012 (hectare)

Milieux 2006	Milieux 2012	Réservoir de biodiversité à préserver	Réservoir de biodiversité à remettre en bon état	Corridor écologique à préserver	Corridor écologique à remettre en bon état	Ensemble Trame Verte ²	Hors Trame Verte	PACA
Forestier	Artificialisé	159	31	9	5	204	117	321
Semi-ouvert	Artificialisé	112	123	15	6	257	117	374
Ouvert	Artificialisé	57	131	19	-	206	509	715
Humide	Artificialisé	-	-	-	-	-	9	9
Agricole	Artificialisé	125	85	50	7	266	2 336	2 603
Total de l'artificialisation		453	370	93	18	933	3 088	4 022

Caractéristiques

Indicateur : Quantitatif
Échelle des données : Forte
Méthode de calcul : Forte
Fiabilité de la donnée : Forte

Le présent indicateur s'appuie sur l'exploitation de CORINE Land Cover qui est limitée par son échelle à 25 hectares en zones rurales, 1 hectare en zones urbaines. Les données « humides » dans cette catégorie ne sont pas visibles et seraient traitées par une autre base de données que CORINE Land Cover de progression éventuelle campagne 2020-2025 : l'artificialisation des couches haute résolution produites par le service de planification du programme européen de la Terre Copernicus.

En savoir plus

pour plus d'informations à l'échelle régionale de cohérence territoriale que PACA : DREAL et Région PACA : paca.developpement-durable.gouv.fr
ou la région PACA : regionpaca.fr
Des indicateurs de suivi du territoire PACA disponibles sur le site de l'Observatoire régional de la biodiversité (ORB) : observatoire-biodiversite-paca.org

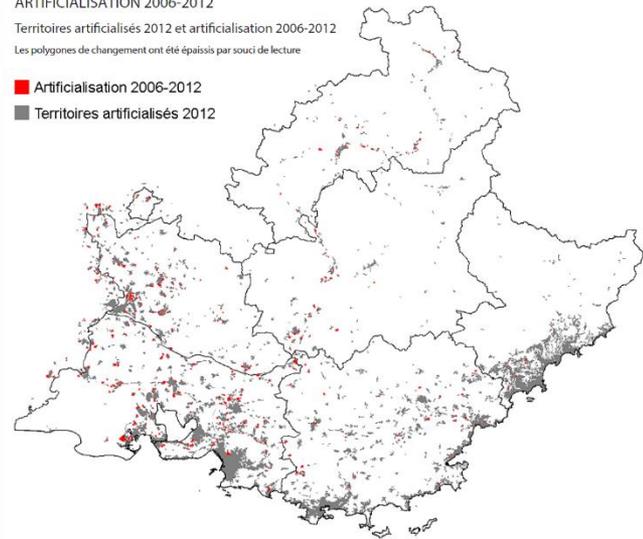
Les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques recouvrent respectivement 59 % et 4 % du territoire régional.

ARTIFICIALISATION 2006-2012

Territoires artificialisés 2012 et artificialisation 2006-2012

Les polygones de changement ont été épaissis par souci de lecture

- Artificialisation 2006-2012
- Territoires artificialisés 2012





Les financements engagés = actions

INDICATEUR DE SUIVI DU SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE 2014-2020

21



DÉVELOPPER LES SOLUTIONS ÉCOLOGIQUES DE DEMAIN, EN ANTICIPANT SUR LES NOUVELLES SOURCES DE FRAGMENTATION ET DE RUPTURE

L'AIDE PUBLIQUE POUR
LA CONNAISSANCE DES ENJEUX ET
LES TRAVAUX DE RESTAURATION



Références

Classe: Indicateur de suivi

Date de mise à jour de la fiche: avril 2015

Rédaction: DREAL PACA (Frédérique Garbeaud-Maullin et Céline Hayot)

La présente fiche relève l'état de référence des données dont il sera fait un suivi sur les 5 prochaines années. Un bilan de cet indicateur sera réalisé à terme afin d'évaluer si le SRCE doit faire l'objet d'une révision.

1
La dépense nationale en faveur de la protection de la biodiversité et des paysages peut être répartie selon trois grands domaines: la gestion des espaces et des espèces, les actions, dites «de réduction des pressions» et la connaissance de la biodiversité et des paysages. Les actions relatives aux continuités écologiques peuvent élargir aux trois domaines sus-visés et sont susceptibles de couvrir: le

Le Contrat de plan Etat/Région (CPER) 2015-2020, dans son volet Transition écologique et énergétique prévoit un chapitre « Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources ». Il cible entre autres la mise en œuvre du SRCE et la reprise d'actions déjà menées conjointement Etat /Région (connaissances, protection des espèces et habitats), pour un montant de 56,25 M€ (avec pour l'Etat 14,45 M€ et la Région 41,8 M€).

Fin 2015, l'aide publique Etat/Région, pour le maintien de la restauration de la Trame Verte et Bleue, cumulait 291 842 €, avec pour la part de l'État à 111 000 € et la part de la Région à 180 842 €.

Les subventions accordées ont pu ainsi soutenir les opérations suivantes :

- le diagnostic précisant les enjeux territoriaux et les partenaires sur les 19 points noirs identifiés à l'action 10 du SRCE ;
- la formation et l'information pour une meilleure prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme du Vaucluse (action 17 du SRCE) ;
- le diagnostic des continuités écologiques et points de conflits sur les secteurs prioritaires 12, 13 et 18 sur le pourtour de l'Etang de Berre (action 10 du SRCE et orientation stratégique OST3 du SRCE) ;
- l'étude sur les enjeux de restauration des continuités écologiques dans la vallée du Var (orientation stratégique territoriale OST5 du SRCE) ;

Fin 2015, l'aide publique Etat/Région, pour le maintien de la restauration de la Trame Verte et Bleue, cumulait 291 842 €, avec pour la part de l'État à 111 000 € et la part de la Région à 180 842 €.

et les paysages à hauteur de 2 095 millions d'euros.

et Bleue du SRCE dans les SCoT (action 17 du SRCE) ;

- l'identification des plans de vol des chiroptères sur le territoire d'Orgon dans le cadre de réalisation du PLU de la commune (orientation territoriale OST2 du SRCE et action 10 du SRCE).



N° de dossier	Date de dépôt	Porteur	Opération	Date de CRP	Observation	Montant FEDER demandé	Montant FEDER attribué
PA0003577	15/01/2016	CD83	Renaturation de la zone humide de Plan de Var Garde et Pradet	28/10/2016	CTR 04/10/2016	3 243 999,74 €	FEDER : 1 244 732,95 € Autofi : 1 244 732,95 €
PA0003583	15/01/2016	SMAB	Abaissement du seuil du Grand pont sur la Bléone	28/10/2016	CTR 04/10/2016	680 000 €	FEDER : 680 000 € Agce Eau : 680 000 € Autof : 347 940,84 €
PA0003487	15/01/2016	PNR Verdon	Restauration hydromorphologique du Colostre	28/10/2016	CTR 04/10/2016	632 925 €	FEDER : 632 925 € Agce Eau : 632 925 €
PA0004231	29/02/2016	ENEDIS	Effacement de la ligne haute tension aérienne de la Caume	08/12/2016	CTR : 13/11/2016	333 435,54 €	FEDER : 333 435,54 € Région : 15 500 € Commune St Rémy : 48 000 € Autof : 270 000 €
TOTAL FEDER PROGRAMME PI 6d EN 2016							2 891 093,49 €



PA0005117	29/04/2016	ASA Manosque	Effacement du seuil du Largue	05/05/2017	CTR : 30/03/2017	255 000€	FEDER : 255 000 € Agce de l'Eau : 255 000 €
PA0005360	29/04/2016	Vinon / Verdon	Effacement du seuil du Verdon	13/07/2017	CTR :13/06/2 017	159 571,50€	FEDER : 159 571,50 € Agce de l'eau : 159 571,50 €
PA0005408	29/04/2016	NCA	Restauration d'un corridor écologique dans la plaine du Var	En instruction Prévisionn el octobre	En instruction Prévisionnel : septembre	367 644,13 €	
TOTAL FEDER PROGRAMME PI 6d EN 2017							414 571,50 €



- En 2015, montant FEDER POIA programmé = 754 603,15 €

Bénéficiaire	Libellé du dossier	Statut macro	date CIRP programmation	Coût Total Éligible (CTÉ)	Aide UE	Taux UE	Etat	Région	CD	Autres co-fin publics	Taux_aide _publ	Autofin
CBNA	BILAN ET AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DE LA BRYOFLORE DES ALPES FRANCAISES, CATALOGUE DE LA BRYOFLORE ET FICHES DE SYNTHESE SUR LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	Reprogrammé	29/10/2015	296 009,30 €	148 004,65 €	50,00%		88 802,79 €			80,00%	59 201,86 €
CBNA	DES SEMENCES D'ESPECES SAUVAGES LOCALES POUR LA RESTAURATION D'ESPACES DEGRADEES EN MONTAGNE ALPINE	Programmé	29/10/2015	168 863,00 €	84 431,50 €	50,00%	50 658,90 €				80,00%	33 772,60 €
CBNA	VERS UNE MEILLEURE EVALUATION DES ESPECES MENACEES, DE LA DIRECTIVE HABITATS, MAL CONNUES OU ORDINAIRES. OPTIMISATION DES PROTOCOLES D'ACQUISITION DE DONNEES FLORE SUR LE MASSIF ALPIN FRANCAIS POUR UNE MEILLEURE CONSERVATION	Reprogrammé	29/10/2015	306 334,00 €	153 167,00 €	50,00%		91 900,20 €			80,00%	61 266,80 €
ONCFS	PERDRIX BARTAVELLE DANS LES ALPES	Reprogrammé	30/11/2015	650 000,00 €	325 000,00 €	50,00%		65 000,00 €			60,00%	260 000,00 €
LPO PACA	Mise en oeuvre du plan de gestion de la réserve naturelle des Partias et études de faisabilité pour l'extension du périmètre de la RNR	Programmé	30/11/2015	124 289,00 €	44 000,00 €	35,40%		60 000,00 €			83,68%	20 289,00 €
					754 603,15 €							



- En 2016, montant FEDER POIA programmé = 1 388 635,44 €

Bénéficiaire	Libellé du dossier	Statut macro	date CIRP programmation	Coût Total Éligible (CTÉ)	Aide UE	Taux UE	Etat	Région	CD	Autres co-fin publics	Taux_aide _publ	Autofin
IRSTEA	LES ALPAGES SENTINELLES : UN DISPOSITIF POUR PRESERVER DURABLEMENT LA BIODIVERSITE DES ALPAGES FACE AUX ENJEUX CLIMATIQUES	Programmé	04/04/2016	923 783,77 €	398 553,17 €	43,14%	225 000,00 €				67,50%	300 230,60 €
IRSTEA	DES SEMENCES D'ESPECES SAUVAGES LOCALES POUR LA RESTAURATION D'ESPACES DEGRADEES EN MONTAGNE ALPINE	Programmé	30/06/2016	82 118,67 €	41 059,33 €	50,00%	24 635,60 €				80,00%	16 423,74 €
SEA 74	DES SEMENCES D'ESPECES SAUVAGES LOCALES POUR LA RESTAURATION D'ESPACES DEGRADEES EN MONTAGNE ALPINE	Programmé	04/04/2016	100 050,00 €	50 025,00 €	50,00%			50 025,00 €		100,00%	
ASTERS/CEN 74	LES LACS D'ALTITUDE, SENTINELLES POUR LE SUIVI DES CHANGEMENTS GLOBAUX DES ALPES FRANCAISES	Programmé	04/04/2016	312 097,06 €	156 048,53 €	50,00%	50 759,95 €			40 722,12 €	79,31%	64 566,46 €
PNR Verdon	Déclinaison de la Trame Verte et Bleue (TVB) sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon	Programmé	04/04/2016	506 241,00 €	253 120,50 €	50,00%		151 872,30 €			80,00%	101 248,20 €
CEN 73	Grands Lacs Alpins - Préservation des espèces, milieux, continuités et paysages"	Programmé	30/06/2016	668 972,18 €	334 129,91 €	49,95%	73 867,67 €	25 235,32 €		84 117,73 €	77,34%	151 621,55 €
ASTERS/CEN 74	Reconstruire le centre d'élevage de Gypaète barbu pour contribuer au renforcement de la population du massif alpin	Programmé	30/06/2016	311 398,00 €	155 699,00 €	50,00%	93 419,40 €				80,00%	62 279,60 €
					1 388 635,44 €							



Provence
Alpes
Côte d'Azur



ESPACE DE BIODIV !

« Trame verte et bleue : de la planification régionale à la construction d'une stratégie territoriale »

CAUE PACA



DE LA RECHERCHE ENVIRONNEMENTALE À LA PLANIFICATION TERRITORIALE ET À L'AMÉNAGEMENT OPÉRATIONNEL

Les CAUE de la région PACA proposent de passer du modèle scientifique d'analyse cartographique et statistique basée sur des données d'occupation du sol/MOS, développé en 2014-2015 par l'ARPE (Agence régionale pour l'environnement) et l'IMBE (Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale), à un « prêt à l'emploi » à l'usage des collectivités et de leurs partenaires (AMO, BE...) dans la mise en œuvre du diagnostic TVB. Dans un premier temps, cette méthode sera expérimentée et mise en œuvre dans deux sites-pilotes (piémont sud de la Sainte-Victoire, plaine du Comtat entre massif des Dentelles et vallée de l'Auzon). Par la suite, elle pourra être déclinée depuis l'échelle d'un projet d'aménagement jusqu'à celle d'un vaste territoire (PNR, Scot...).

Pour mener à bien ce projet, les CAUE organiseront avec leurs partenaires (Région, Dreal, ARPE, IMBE, collectivités territoriales...) : des actions de formations dédiées aux élus, aux professionnels des secteurs publics et privés, aux étudiants... ; des visites de terrain ; des rencontres et ateliers participatifs...

Sont en outre prévues des fiches méthodologiques sur la déclinaison de la TVB en rapport avec les thématiques spécifiques du projet (paysage, ENS et risque d'inondation, infrastructures : voies vertes, lignes à moyenne tension, canaux...).

partenaires locaux : ARPE, IMBE, Aix-Marseille-Provence métropole (présent), communauté d'agglomération Ventoux - Comtat Venaissin, Syndicat de la Via Venaissia, communes de Carpentras, Beaurecueil, Puylobier...



8 lauréats à l'AMI TVB

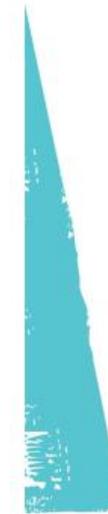
L'appel à manifestation d'intérêt de la FNCAUE, en partenariat avec le ministère de l'Environnement et Régions de France, vise l'accompagnement des collectivités locales, en particulier des EPCI et territoires de projet, par des CAUE et leurs unions régionales, pour poser les fondations de stratégies pour la mise en œuvre de la Trame verte et bleue. Il doit permettre notamment d'assurer une diffusion territoriale de démarches innovantes dans une logique d'essai permettant l'adaptation du projet au contexte local. Huit équipes ont été sélectionnées.



avec la participation de



Appel à projet FN CAUE



PROGRAMME D'ACTION
2013 - 2018



SAUVONS L'EAU !



Initiative BIODIVERSITE

Bilan 1^{ère} session
COPIL ARB - Mercredi 22 mars 2017

Initiative Biodiversité de l'Agence de l'eau

JURY 1	Nb Dossiers	Mt des aides
A reporter sur session	5	2 898 077 €
Aides classiques	13	1 654 735 €
Défavorable	8	1 271 907 €
Favorable	7	443 848 €
JURY 2	Nb Dossiers	Mt des aides
Aides classiques	10	703 617 €
Défavorable	11	
Favorable	15	1 523 093 €



30 avril 2018 !



- La restauration du fonctionnement global des milieux des trames bleue et turquoise permettant la reconquête des habitats.
- La restauration des corridors écologiques favorisant la circulation des espèces-cibles au cours de leur cycle de vie.
- Les études de définition de la "trame turquoise" préalables à la définition d'actions à mener à cette échelle.
- Les études faisant le lien entre le fonctionnement des milieux et la qualité de la biodiversité.

**Jusqu'à 60% du montant hors taxes des dépenses éligibles du projet (sauf cas particuliers)
Enveloppe financière de 4 M€**



INDICATEUR DE SUIVI DU SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE 2014-2020

23 DÉVELOPPER LES SOLUTIONS ÉCOLOGIQUES DE DEMAIN, EN ANTICIPANT SUR LES NOUVELLES SOURCES DE FRAGMENTATION ET DE RUPTURE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

**SENSIBILISER ET FORMER
LES PROFESSIONNELS
DE L'URBANISME, DE L'AGRICULTURE,
DE LA FORÊT ET DU TOURISME**



Références

Classe : Indicateur de suivi

Réalisation : DREAL PACA (Frédérique Gerbeaud-Moulin)

La présente fiche relève l'état de référence des données dont il sera fait un suivi sur les 5 prochains années. Un bilan de cet indicateur sera réalisé à terme afin d'évaluer si le SRCE doit faire l'objet d'une révision.



La prise en compte de la fonctionnalité des milieux et du besoin des espèces en déplacements lors de l'élaboration des plans, programmes ou projets peut générer des points de blocage. Il est donc important de pouvoir communiquer et informer le plus en amont possible les porteurs de projets, les élus et EPCI sur les enjeux et la faisabilité technique de cette prise en compte.

La formation et l'information des acteurs du territoire a été un sujet omniprésent pendant toute la phase d'élaboration du SRCE. L'orientation 3 du Plan d'action stratégique (PAS) du SRCE « Développer les solutions écologiques de demain en anticipant sur les nouvelles sources de fragmentation et de rupture » répond à ce besoin. L'action 17 « Accroître les compétences par la création d'outils et développer un « réflexe » de prise en compte systématique de biodiversité et de la question des fonctionnalités » en précise les moyens.

Avant même la fin de l'élaboration du SRCE, les co-pilotes ont donc engagé des démarches de réalisation de guides méthodologiques.

En 2015, sont parus 3 outils permettant de s'informer sur le SRCE et de mieux appréhender la « notion de prise en compte » du SRCE :

- le guide « SRCE : comment l'intégrer dans mon document d'urbanisme ? » ;
- les fiches « Espèces TVB », qui décrivent les principaux traits de vie de espèces TVB régionales ;
- la plaquette de communication sur le SRCE, qui reprend les fondamentaux des objectifs et des caractéristiques principales du SRCE PACA.

Caractéristiques

Type d'indicateur : Qualitatif et quantitatif

Faisabilité des données : Forte

Robustesse du calcul : Sans objet

Pérennité de la donnée : Forte

Limites : La centralisation de cette connaissance n'étant pas encore organisée, certaines publications pourraient ne pas être identifiées. Cette première version de l'indicateur vise les démarches des co-pilotes

Marge de progression éventuelle pour la campagne 2020-2026 : Intégrer les démarches des autres partenaires sur le territoire comme celles des agences de l'urbanisme, CAUE, CPIE et autres ONG

Pour en savoir plus

Schéma régional de cohérence écologique PACA :
DREAL et Région
www.paca.developpement-durable.gouv.fr
www.regionpaca.fr

Fiches des indicateurs de suivi du SRCE PACA disponibles sur le site de l'Observatoire régional de la biodiversité (ORB)
www.observatoire-biodiversite-paca.org



Les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques recouvrent respectivement 59 % et 4 % du territoire régional.

Schéma Régional de Cohérence Écologique [SRCE]

**LES VRAI!
FAUX!
DU SRCE**

JE ME DEMANDE...

? Les cartes du SRCE n'identifient pas d'élément de la trame verte et bleue (réservoir de biodiversité et/ou corridor) sur mon territoire. Je ne suis donc pas concerné par le SRCE.

FAUX!

L'absence d'élément de la trame verte et bleue dans la cartographie du SRCE signifie uniquement que le territoire ne présente pas d'enjeu identifiable à l'échelle régionale. Il appartient donc à chaque collectivité de décliner les principes du SRCE (diagnostic, cartographie, plan d'action) à l'échelle de son territoire.

Par ailleurs, tous les territoires sont concernés par la mise en œuvre du plan d'action stratégique du SRCE.

[Ressource : SRCE : comment l'intégrer dans mon document d'urbanisme ? DREAL PACA – Fiches 1 et 6]



Extrait carte 3 du SRCE – Planche 5

? Je peux définir ma trame verte et bleue locale en zoomant sur les cartes du SRCE.

FAUX!

La trame verte et bleue régionale a été identifiée à l'échelle du 1/100 000^e. Les informations représentées sur la cartographie ont été agrégées et traitées à un niveau régional pour une stratégie de niveau régional et dans un rapport d'opposabilité du niveau de la "prise en compte" (c'est-à-dire nécessitant de laisser une marge d'interprétation aux collectivités).

Zoomer sur la cartographie du SRCE reviendrait seulement à grossir le trait mais non à le préciser.

Il s'agit donc pour les collectivités de définir une déclinaison locale de la méthodologie régionale, qui sera nécessairement adaptée à leur territoire d'étude.

Cette adaptation de la carte régionale peut conduire à modifier grandement les limites des éléments identifiés dans le SRCE (correction et affinement d'éléments de niveau régional, ajout de nouveaux réservoirs de biodiversité et corridors écologiques au niveau local).

[Ressource : SRCE : comment l'intégrer dans mon document d'urbanisme ? DREAL PACA – Fiche 2]





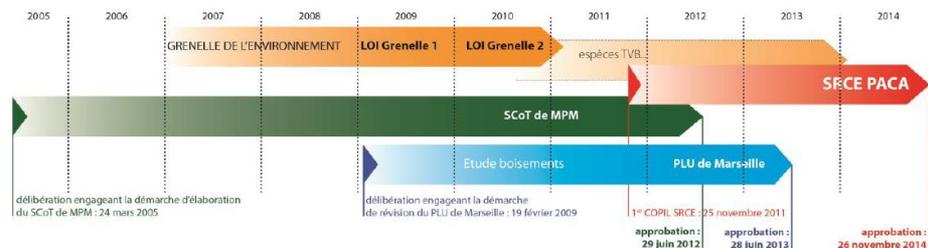
Convention Région / Agences d'urbanisme / PNR

Accompagner la prise en compte des orientations et des objectifs spatialisés du SRCE :

- En 2015, retours d'expérience (publiés sous forme de fiches) alimentant le guide « SRCE, comment le prendre en compte dans mon document d'urbanisme ? »
- En 2016, des formations conjointes, PNR/Agences, basées sur le kit pédagogique développé au niveau régional.

Comment
sont déclinés
les enjeux
écologiques du
SRCE ?

La révision générale du PLU de Marseille a été réalisée en amont de l'élaboration du SRCE. Il s'agit d'un PLU répondant à la loi SRU mais qui n'intègre pas les évolutions apportées par les lois Grenelle et ALUR. Cependant, le processus d'élaboration du document a intégré des réflexions relatives aux continuités écologiques et à la place de la nature en ville à l'échelle du territoire Marseillais. Le PLU de Marseille a été approuvé le 28 juin 2013.



Ce que dit le SRCE à l'échelle du territoire de Marseille

- Trois grands réservoirs de biodiversité qui correspondent aux massifs qui ceignent la ville. D'ouest en est : le massif de la Nerthe, les massifs de l'Etoile et du Garlaban, le massif des Calanques et de Saint-Cyr. Ces réservoirs sont assignés à l'objectif de « recherche de remise en état optimale » (carte 3 du SRCE). Ces trois grandes entités naturelles sont totalement déconnectées les unes des autres par des espaces artificialisés.
- Certaines franges de massif – Etoile et Garlaban notamment – sont identifiées comme réservoirs de biodiversité en zone urbaine, et dans une moindre mesure comme corridors écologiques.
- Deux principaux corridors écologiques identifiés sur le territoire :

- Au nord-est entre les massifs de l'Etoile et du Garlaban, associé à l'objectif de « recherche de préservation optimale ».
- Au sud entre le massif de Marseillevyre et le massif des Calanques, associé à l'objectif de « recherche de remise en état optimale ». La trame bleue est représentée par un réservoir de biodiversité « Huveaune », affecté de l'objectif de « recherche de remise en état optimale ».



Extrait de la carte 3 du SRCE sur le secteur de Marseille



Analyse des continuités écologiques

Le cas des piémonts agricoles
de l'arrière-pays provençal

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

Mise en œuvre du schéma régional de cohérence écologique [SRCE]

**REGION / DREAL / ARPE /
IMBE / RREN**

Travail sur les continuités
écologiques mené sur des
sites pilotes de l'Arrière-pays
provençal



- Club Infrastructures
- Club Agriculture
- Club Forêt

INDICATEUR DE SUIVI DU SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE 2014-2020

26

DÉVELOPPER LES SOLUTIONS ÉCOLOGIQUES DE DEMAIN, EN ANTICIPANT SUR LES NOUVELLES SOURCES DE FRAGMENTATION ET DE RUPTURE



**PARTAGER DES SAVOIR-FAIRE
GRÂCE À DES CLUBS « MÉTIERS »**



Références

Classe : Indicateur de suivi

Réalisation : DREAL PACA (Frédérique Gerbeaud-Maulin)

La présente fiche relève l'état de référence des données dont il sera fait un suivi sur les 5 prochaines années. Un bilan de cet indicateur sera réalisé à terme afin d'évaluer si le SRCE doit faire l'objet d'une révision.

Pendant l'élaboration du SRCE, il a été admis que chaque partenaire territorial porte une part de responsabilité quant au maintien des fonctionnalités, voire, pour certains, à la remise en bon état des grandes continuités écologiques. La compréhension des enjeux et le partage des savoir-faire entre les partenaires est un axe de travail essentiel.

Le Plan d'action stratégique (PAS) du SRCE présente dans l'Orientation 3 « Développer les solutions écologiques de demain en anticipant sur les nouvelles sources de fragmentation et de rupture », 2 actions visant ces objectifs de partage, de qualification et de valorisation des initiatives partenariales. Ainsi l'action 18 « Créer des modes opératoires facilitants pour les porteurs de projets d'infrastructure et d'aménagement » et l'action 19 « Valoriser, accentuer et développer positivement le rôle des aménagements et ouvrages dans leurs fonctions favorables à la biodiversité » couvrent ces objectifs.

La création et l'animation de « clubs » métiers sont donc apparues comme un mode facilitant permettant de partager régulièrement des méthodes et savoir faire sur la conception et la gestion de projets d'aménagements, ou de pratiques agricoles et forestières ou encore d'usage des territoires par des pratiques touristiques. Le présent indicateur a pour objectif de suivre la mise en œuvre de ces clubs « métiers ».

En 2015, 3 clubs métiers se sont tenus :

- 1 club « infrastructures linéaires », en mars 2015 ;
- 1 club « forestier » en juillet 2015 ;
- 1 club « agriculture » en septembre 2015.



ECOPONT



ECODUC
@ASF



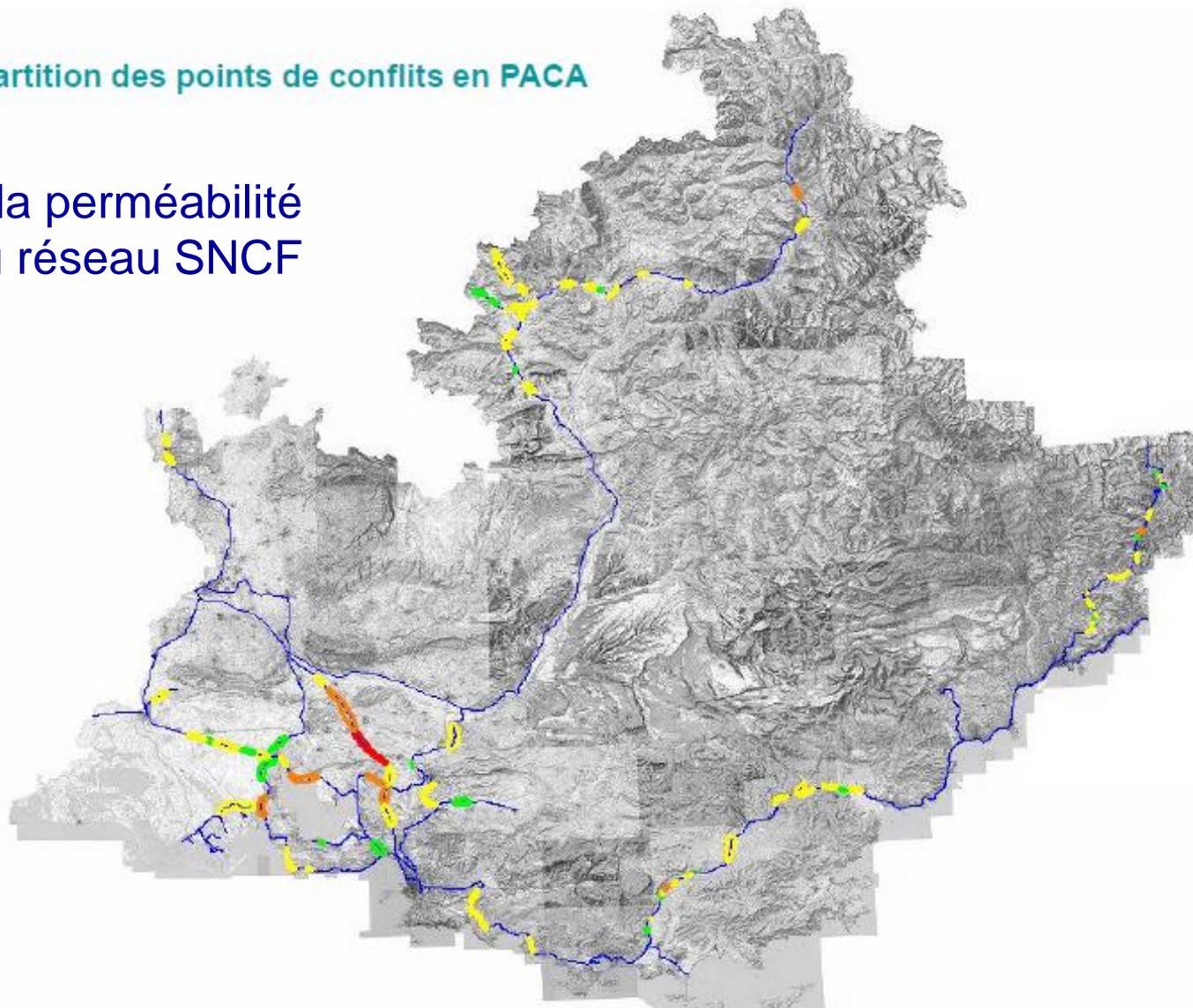
PASSE A POISSONS

@GINGER_ASF



4 - Répartition des points de conflits en PACA

Analyse de la perméabilité du réseau SNCF





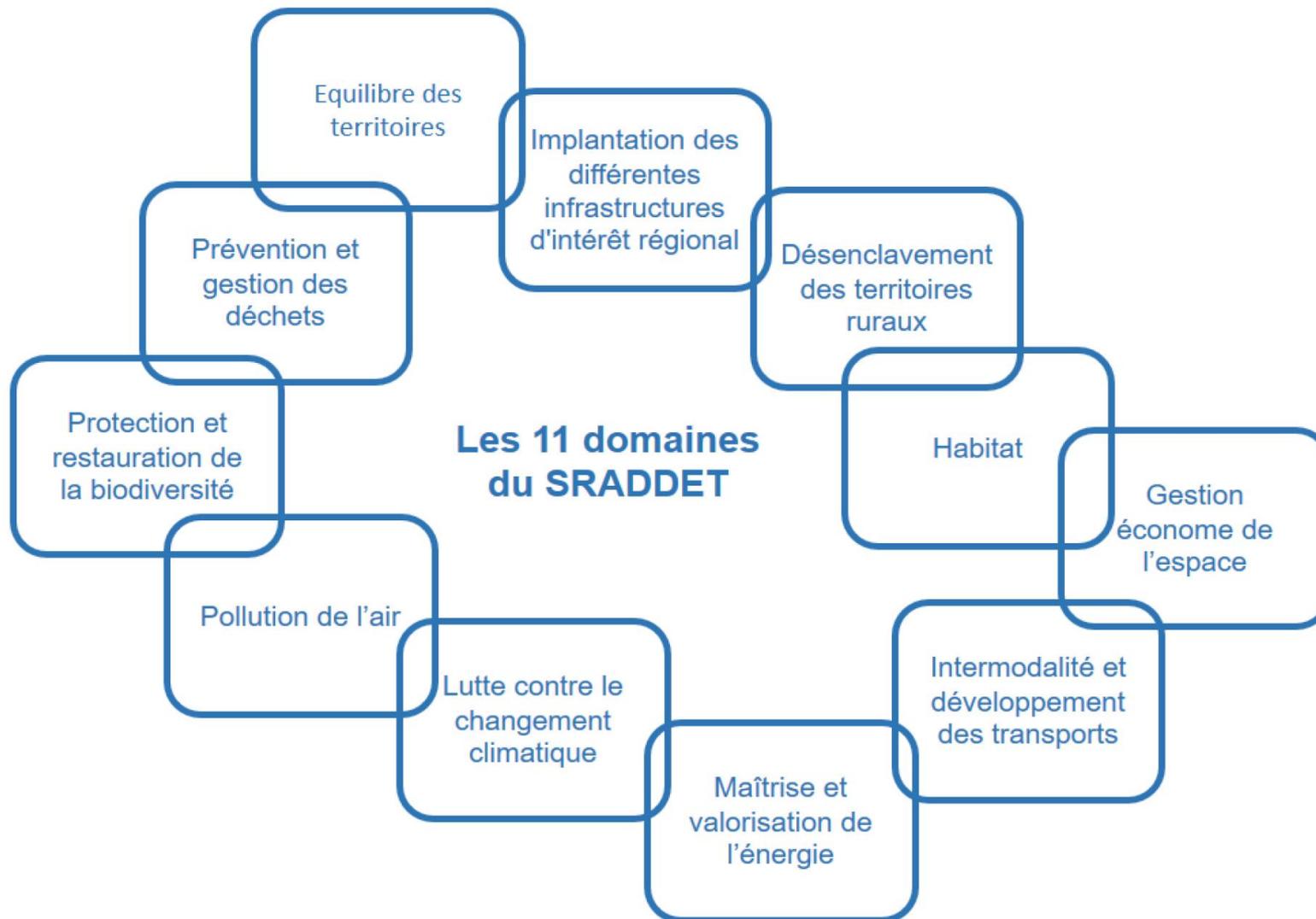
Du SRCE à l'élaboration du volet
« Préservation et restauration de la
biodiversité » du Schéma Régional
d'Aménagement, de Développement Durable
et d'Égalité des Territoires - SRADDET



Du SRCE Vers le SRADDET

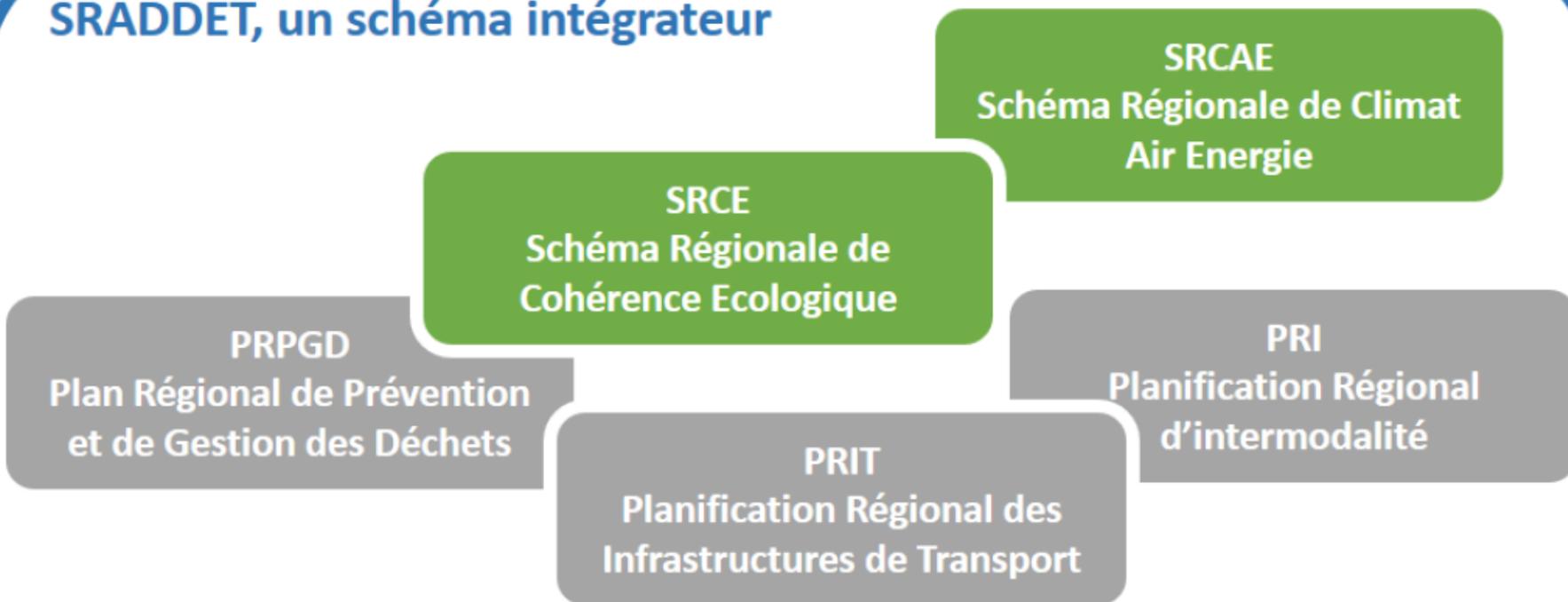
C'est la Loi NOTRe du 7 août 2015 qui fournit aux Régions cet outil pour renforcer leurs compétences et leurs rôles de chef de filât.

Le SRADDET permet la mise en œuvre d'une politique régionale cohérente couvrant 11 domaines





SRADDET, un schéma intégrateur



Les schémas élaborés

Les schéma et planifications en cours d'élaboration



Le SRADDET se compose de 3 documents :

- Un rapport d'objectifs, illustrés par une carte synthétique (1/150 000^e),
- Un fascicule de règles générales,
- Des documents annexes.



Le rapport d'objectifs

PRISE EN COMPTE

Les objectifs de protection et de restauration de la biodiversité sont fondés sur l'identification des espaces formant la trame verte et bleue, définis par le II et le III de l'article L.371-1 du Code de l'environnement.

Ils sont déterminés par une analyse des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques, qui sont hiérarchisés et spatialisés.

Les objectifs de préservation ou de remise en bon état sont précisés pour chacune des sous-trames énumérées par l'article R.371-27 du Code de l'environnement.



Le fascicule des règles générales

COMPATIBILITE

- Les règles doivent définir les conditions par lesquelles les objectifs du SRADDET pourront être atteints :
 - Outils et moyens de mise en œuvre mobilisables
 - Sur chacune des sous-trames
 - Actions de gestion, d'aménagement ou d'effacement des éléments de fragmentation
 - Mesures conventionnelles
 - Mesures d'accompagnement



Ces mesures peuvent inclure d'autres collectivités territoriales (rôle de chef de filât « Biodiversité » - CTEC)



Les annexes

- Le diagnostic du territoire régional,
- La présentation des continuités écologiques retenues pour constituer la trame verte et bleue régionale,
- Le plan d'actions stratégique,
- L'atlas cartographique du SRCE (cartes au 1/100 000^e) :
10 planches

Ligne directrice 1 : Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Axe 1 - Renforcer le rayonnement du territoire et déployer la stratégie régionale de développement économique

Orientation 1 - Un territoire connecté et plus accessible au niveau national, européen et international

1. Conforter les portes d'entrée du territoire régional
2. Définir et déployer une stratégie portuaire et fluviale régionale
3. Améliorer la performance de la chaîne logistique jusqu'au dernier kilomètre, en favorisant le report modal

Orientation 2 - Des pôles d'excellence économiques, universitaires, culturels et touristiques porteurs du rayonnement régional

4. Renforcer les grands pôles économiques, touristiques et culturels
5. Définir et outiller la stratégie territoriale d'aménagement économique
6. Soutenir le rayonnement du territoire en matière universitaire, de recherche et d'innovation

Orientation 3 - La dimension européenne de la Région confortée au cœur du bassin méditerranéen, des projets collaboratifs renforcés avec les territoires frontaliers

7. Consolider les liaisons avec les territoires limitrophes et renforcer l'arc méditerranéen
8. Conforter les projets à vocation internationale des métropoles et les projets de coopération transfrontalière
9. Affirmer le potentiel d'attractivité de l'espace maritime régional et développer la coopération européenne, méditerranéenne et internationale

Axe 2 - Concilier attractivité et aménagement durable du territoire

Orientation 1 - Un modèle d'aménagement durable et intégré à construire

10. Améliorer la résilience du territoire face aux risques et au changement climatique, garantir l'accès à tous à la ressource en eau
 11. Déployer des opérations d'aménagement exemplaires
 12. Diminuer la consommation totale d'énergie finale de 15% en 2030 et 30% en 2050 par rapport à 2012 (énergie primaire : - 27% et -50%)
 13. Faire de la biodiversité et de sa connaissance un levier de développement et d'aménagement innovant
- Orientation 2 - Des ressources naturelles et paysagères préservées et valorisées, une identité renforcée
14. Préserver les ressources en eau souterraine, les milieux aquatiques et les zones humides
 15. Préserver et promouvoir la biodiversité et les fonctionnalités écologiques des milieux terrestre, aquatique, littoral et marin
 16. Favoriser la gestion durable de la forêt
 17. Préserver les identités paysagères et améliorer le cadre de vie des habitants

Axe 3 - Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource

Orientation 1 - Vers un nouveau référentiel de production et de consommation, vers une société post-carbone

18. Accompagner la transition vers de nouveaux modes de production et de consommation agricoles et alimentaires

Orientation 2 - Améliorer la qualité de l'air et contribuer au développement de nouvelles pratiques de mobilité

19. Augmenter la production d'énergie thermique et électrique en assurant un mix énergétique diversifié pour une Région neutre en carbone à l'horizon 2050
 20. Accompagner le développement de « territoires intelligents » avec des services numériques utiles aux habitants, aux visiteurs et aux entreprises
- Orientation 2 - Améliorer la qualité de l'air et contribuer au développement de nouvelles pratiques de mobilité
21. Améliorer la qualité de l'air et préserver la santé des populations
 22. Contribuer au déploiement de modes de transport propres et au développement des nouvelles mobilités
 23. Faciliter tous les types de reports de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs et durables

Orientation 3 - Prévention et gestion des déchets : vers une économie circulaire plurielle

24. Décliner des objectifs quantitatifs régionaux de prévention, recyclage et valorisation des déchets
25. Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme
26. Favoriser le recyclage, l'écologie industrielle et l'économie circulaire

Ligne directrice 2 : Maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau

Axe 1 - Structurer l'organisation du territoire en confortant les centralités

Orientation 1 - Une stratégie urbaine régionale à affirmer

27. Conforter le développement et le rayonnement des centralités métropolitaines
28. Consolider les dynamiques des centres urbains régionaux
29. Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités locales et de proximité
30. Mettre en réseau les centralités

Orientation 2 - Vers un développement harmonieux des espaces urbains /urbanisés

31. Recentrer le développement sur les espaces les plus métropolisés
32. Maîtriser le développement des espaces sous influence métropolitaine
33. Organiser un développement équilibré des espaces d'équilibre régional
34. Préserver la qualité des espaces ruraux et naturels et l'accès aux services dans les centres locaux et de proximité

Orientation 3 - Des centres urbains réinvestis pour juguler l'étalement urbain, favoriser la proximité et le lien social

35. Conforter les centralités en privilégiant le renouvellement urbain et la cohérence urbanisme-transport
36. Réinvestir les centres-villes et centres-bourgs par des stratégies intégrées

Axe 2 - Mettre en cohérence l'offre de mobilité et l'armature territoriale

Orientation 1 - Une intermodalité facilitée pour simplifier la vie du voyageur

38. Développer avec l'ensemble des AOMD une information facilement accessible, une billetterie simplifiée, une tarification harmonisée et multimodale
39. Fluidifier l'intermodalité par l'optimisation des pôles d'échanges multimodaux
40. Renforcer la convergence entre réseaux et services, en lien avec les polarités de l'armature urbaine

Orientation 2 - Une offre de transports adaptée, simplifiée et performante pour tous et pour tous les territoires

41. Déployer des offres de transports en commun adaptées aux territoires, selon trois niveaux d'intensité urbaine
 42. Rechercher des complémentarités plus étroites et une meilleure coordination entre dessertes urbaines, interurbaines et ferroviaires
 43. Accompagner les dynamiques territoriales avec des offres de transport adaptées aux évolutions socio-démographiques (et contribuant à l'armature régionale)
- Orientation 3 - Infrastructures : des réseaux consolidés, des pôles d'échanges hiérarchisés
44. Accélérer la réalisation de la LNPCA pour renforcer l'offre des trains du quotidien
 45. Arrêter un schéma d'itinéraires d'intérêt régional contribuant à un maillage performant entre les centralités régionales
 46. Déployer un réseau d'infrastructures en site propre couplés à des équipements d'accès et de stationnement en cohérence avec l'armature urbaine

Axe 3 - Reconquérir la maîtrise du foncier régional et restaurer les continuités écologiques

Orientation 1 - Les grands équilibres préservés et une organisation du territoire plus rationnelle

47. Maîtriser l'étalement urbain et promouvoir des formes urbaines moins consommatrices d'espace

Orientation 2 - Les continuités écologiques restaurées

48. Préserver le socle naturel, agricole et paysager régional
 49. Préserver le potentiel de production agricole régional
- Orientation 2 - Les continuités écologiques restaurées
50. Assurer la préservation et la restauration des continuités écologiques identifiées par la trame verte et bleue (TVB) régionale
 51. Décliner la TVB régionale et s'assurer de la prise en compte des continuités écologiques et des habitats dans les documents d'urbanisme et les projets de territoire

Ligne directrice 3 : Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

Axe 1 - Cultiver les atouts, compenser les faiblesses, réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires

Orientation 1 - Des trajectoires de développement pour tous les territoires

52. Contribuer collectivement à l'ambition démographique régionale
53. Faire rayonner les projets métropolitains et promouvoir leurs retombées pour l'ensemble des territoires de la Région

Orientation 2 - Pour la réalisation du potentiel économique et humain de tous les territoires

54. Renforcer un modèle de développement rural régional exemplaire à l'échelle nationale
 55. Structurer les campagnes urbaines et veiller à un développement harmonieux des territoires sous pression
- Orientation 2 - Pour la réalisation du potentiel économique et humain de tous les territoires
56. Accélérer le désenclavement physique et numérique des territoires, en particulier alpins
 57. Promouvoir la mise en tourisme des territoires
 58. Soutenir l'économie de proximité

Axe 2 - Soutenir les territoires et les populations pour une meilleure qualité de vie

Orientation 1 - Une stratégie d'accès au logement et la réduction des inégalités

59. Permettre aux ménages d'accéder à un logement adapté à leurs ressources et de réaliser un parcours résidentiel conforme à leurs souhaits

Orientation 2 - Renouveler le parc de logements existant, massifier la rénovation énergétique des logements et revitaliser les quartiers dégradés

60. Renouveler le parc de logements existant, massifier la rénovation énergétique des logements et revitaliser les quartiers dégradés
61. Promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle, la prise en compte des jeunes et des nouveaux besoins liés au vieillissement de la population

Orientation 2 - Une cohésion sociale renforcée pour une meilleure qualité de vie en Région

62. Conforter la cohésion sociale
63. Faciliter l'accès aux services
64. Déployer les potentialités des établissements de formation

Axe 3 - Développer échanges et réciprocités entre territoires

Orientation 1 - Des atouts diversifiés, des interdépendances, des coopérations

65. Refonder le pacte territorial de l'eau, de l'énergie et des solidarités environnementales pour donner à chaque territoire les capacités de son développement

Orientation 2 - S'accorder sur une stratégie coordonnée de transports-mobilité avec les AOMD et en définir les modalités d'action collective

Orientation 2 - Connaissance, solidarités et dialogue comme leviers de la coopération

67. Consolider l'ingénierie de la connaissance territoriale pour renforcer la mise en capacité des territoires
68. Rechercher des financements innovants pour pérenniser le développement des transports collectifs

Objectifs issus du projet de PRPGD

Objectifs PRI PRIT (en cours d'élaboration)

Objectifs directement liés à l'intégration du SRCAE actualisé

Objectifs directement liés à l'intégration du SRCE



Ligne directrice 1 – Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Axe 2 : Concilier attractivité et aménagement durable du territoire

Obj 15 – Préserver et promouvoir la biodiversité et les fonctionnalités écologiques des milieux terrestre, aquatique, littoral et marin

Obj 16 – Favoriser la gestion durable de la forêt

Obj 17 – Préserver les identités paysagères et améliorer le cadre de vie des habitants



Ligne directrice 2 – Maitriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau

Axe 3 : Reconquérir la maîtrise du foncier régional et restaurer les continuités écologiques

Obj 47 – Maitriser l'étalement urbain et promouvoir les formes urbaines moins consommatrices d'espace

Obj 48 – Préserver le socle naturel, agricole et paysager régional

Obj 50 – Assurer la préservation et la restauration des continuités écologiques identifiées par la TVB régionale

Obj 51 – Décliner la TVB régionale et s'assurer de la prise en compte des continuités écologiques et des habitats dans les documents d'urbanisme et les projets de territoire



Plus de 10 objectifs SRADDET concourant directement au maintien de la biodiversité au regard des 19 actions de SRCE

Propositions de Règles

1/ Identifier les sites à enjeux prioritaires au regard de la biodiversité sur lesquels promouvoir des mesures de préservation et/ou de restauration en visant une interconnexion.

Il s'agit d'identifier, sur l'ensemble du territoire régional, les sites présentant un intérêt (fort) au regard de la biodiversité, soumis à la pression d'autres usages (agricoles ou urbains), mais ne bénéficiant pas encore de mesures de protection et/ou préservation. Cette identification permettrait, le cas échéant, de mobiliser les acteurs publics pour la mise en oeuvre de mesures de préservation.



2/ Identifier et préciser, dans les documents d'urbanisme, une trame verte et bleue à une échelle appropriée et en cohérence avec les territoires voisins (ce travail sera établi à partir de la carte des éléments de Trame verte et bleue régionale figurant en annexe)

3/ Favoriser la mise en transparence des infrastructures linéaires au regard de la fonctionnalité écologique.

4/ Prendre en compte la vulnérabilité des milieux naturels et agricoles en évitant les risques de pollution ou de dégradation de ces milieux et diminuer les fragmentations écologiques, dans tous les nouveaux projets d'urbanisme ou d'infrastructure